

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2015**

**Délibération**  
n° 2015.09.124.B

**Extension de la ZI n°3  
à L'Isle d'Espagnac :  
avenant n°1 au  
contrat de location  
avec la société  
REVI +**

**LE TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 août 2015**

**Secrétaire de séance** : Guy ETIENNE

**Membres présents** :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.09.124.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

**EXTENSION DE LA ZI N°3 A L'ISLE D'ESPAGNAC : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE  
LOCATION AVEC LA SOCIETE REVI +**

Par délibération n°20 du 11 février 2010, le conseil communautaire a approuvé les contrats et leurs annexes du bail emphytéotique administratif destiné à construire un bâtiment industriel adapté aux activités des sociétés REVI+ et ENVIE 2E.

Par délibération n°99 B du 1<sup>er</sup> septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé la signature d'un contrat de location avec la société REVI+, autorisant par ailleurs cette dernière à sous-louer à ENVIE 2E tout ou partie des locaux.

Le 30 juin 2015, le projet de fusion par voie d'absorption de la société REVI+ par ENVIE 2E POITOU-CHARENTES a été approuvé par l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de REVI+ et par l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de ENVIE2E POITOU-CHARENTES.

Ceci étant exposé, il convient de modifier par avenant le titulaire du contrat de location en vigueur.

Vu la délibération n°129 du conseil communautaire du 15 mai 2014 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au contrat de location du 3 novembre 2011, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, ayant pour objet de modifier le titulaire du contrat initialement REVI+ par ENVIE 2E.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**04 septembre 2015**

**Affiché le :**

**04 septembre 2015**